

Terres de l'Est

erres de l'



le journal des Délégués du Personnel SNU GRAND EST

Mai 2018

<u>CSG</u>: La Direction nous affirme que 80 demandes de vérification ont été effectuées et aucun constat d'erreur n'a été relevé...! Comprenez ...Tout va bien ...Sauf que le SNU de mémoire cite à minima un agent ayant constaté une erreur attestée sur son calcul ...

Recours promo : A ce jour, 44 dossiers/demande de recours Promo sont arrivés à la Direction régionale, seuls 8 ont été traités... PATIENCE donc...! Les résultats seront transmis aux conseillers et à l'organisation syndicale porteuse au fil de l'eau.... N'hésitez donc pas à faire votre recours si vous êtes concernés et armez-vous de patience !!

<u>CAMPUS/Formation à Nancy</u>: Repas à « l'Atelier » restaurant à Nancy : un nouvel appel d'offre est en cours, « l'Atelier » ne s'est pas positionné, nouveau marché à compter du 01/09/2018

<u>Flash Manager: Attention aux Fake News!!!!</u> La Direction revient sur sa réponse concernant la pose de jours de pont/mobile: la bonne réponse était celle donnée en DP: les jours mobiles positionnés sur un pont dans le cadre du calendrier annuel ne sont pas récupérables en cas d'absence (maladie maternité etc.) ... à retenir: « Tout n'est pas juste dans Flash Manager » *Un rectificatif devrait sortir sous peu*!



SIRHUS: Le terme Al dans l'historique des rémunérations correspond aux augmentations individuelles dans le cadre des promotions individuelles.

Consultation de son dossier RH: Les dossiers du personnel sont à consulter auprès du service GAP en charge de la gestion de votre dossier. En aucun cas, il n'est fait d'envoi de dossier sur un autre territoire. L'agent qui souhaite consulter son dossier en fait la demande par mail auprès du gestionnaire en charge de son portefeuille et prend rdv (copie à son n+1) Les frais sont pris en charge par l'établissement.

<u>Télétravail</u>: 20 % des effectifs en télétravail c'est un seuil à ne pas dépasser et non un quota. Le seuil est régionalisé et non par agence. Une péréquation s'effectue au niveau du Grand Est.

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE • PÔLE EMPLOI FSU

Travail • Emploi • Formation • Insertion



Retardataires, pour y participer:

syndicat.snu.grandest@pole-emploi.fr

Retraite :Les

salariés peuvent obtenir un rdv avec leur gestionnaire GAP en vue d'un point sur leur situation individuelle.

« demande à effectuer auprès de leur gestionnaire GAP » selon la Direction.

Dons de congés :

Le service GAP centralise les opérations et informe par mail les agents qui ont cédé leurs congés.

Vos Délégué(e)s du Personnel/élu(e)s/RS/ SNU Grand Est – Ludovic LOUIS – Benoit NODARI – Fabrice MAZZALOVO- Nordine FATTANI-Jenny REICHERT- José SANCHEZ-Nathalie JACQUOT- Malik NOUAR- Emilie GACHET- Aurélie MARIOT- Xavier KUHN-Isabelle RUPP-HEMMER- Nelly JACQUOT- Nathalie BOUCOT- Geneviève GERARD-Christine PIERRAT- Soraya BENABDELLAZIZ- Patrice FONTAINE- Cédric CARDAIRE- Laurent DEVILLERS- Patricia DIDIER – Nadia AZIBI- Anne SCHALK-David FAURE